



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 12 juin 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retrait-rappel volontaire d'un lot de lait infantile « Allernova AR » des laboratoires Novalac, sans aucun lien avec l'alerte internationale récente concernant des laits infantiles de différents producteurs dans le monde

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire et le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées ont été informés du retrait et rappel volontaire d'un lot de lait infantile commercialisé par les laboratoires Novalac. Ce retrait-rappel a été engagé à l'initiative de l'entreprise. Les services de l'État, en lien étroit avec leurs agences, sont pleinement mobilisés et assurent un suivi renforcé de la situation. Ils veillent à la bonne mise en œuvre des mesures prises par l'entreprise, dans le cadre de cette alerte dont l'évolution fait l'objet d'une surveillance continue.

Au 09/06/26, 11 déclarations ont été reçues via le dispositif de nutrivigilance de l'Anses et 1 via SignalConso, pour des effets indésirables d'ordre digestifs chez des nourrissons (notamment diarrhée, vomissements...) et tous concernent le même lot **183403** de lait infantile « Allernova AR » des Laboratoires Novalac.

Parmi les nourrissons concernés, l'un a été hospitalisé, l'examen de ses selles aboutissant à la détection d'un adénovirus, agent pathogène responsable de gastro-entérite qui n'est pas susceptible de provenir du lait. Par ailleurs, un nombre important de signalements ont été rapportés au fabricant pour ce même lot, du fait d'anomalies organoleptiques (couleur, odeur inhabituelle).

L'exploitant United Pharmaceuticals (propriétaire des Laboratoires Novalac) a mené des contrôles renforcés sur le lot concerné fabriqué en Allemagne, dont il a partagé les résultats avec la Direction départementale de la protection des populations de Paris (DDPP75), où se situe le siège social de l'industriel en France. Les modifications organoleptiques seraient dues à une durée de chauffe trop importante d'une partie

du lot. Les analyses réalisées par l'exploitant ne montrent aucune présence de pathogène. **En particulier, il n'y a pas de détection de la toxine céréulide, qui avait été impliquée dans l'alerte internationale récente concernant des laits infantiles de différents producteurs dans le monde.**

Ces non-conformités organoleptiques rendent le produit impropre à la consommation car inacceptable pour le consommateur du fait de sa couleur / odeur, sans qu'il ne puisse être conclu à date, à un éventuel caractère préjudiciable à la santé. Ainsi, l'exploitant a décidé de retirer du marché et de rappeler auprès des consommateurs le lot 183403 au motif de son caractère impropre à la consommation.

Pour consulter les fiches RappelConso

- <https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/22555/Interne>
- <https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/22544/Interne>

La direction générale de l'alimentation (DGAL) est en relation avec les autorités allemandes (pays où est localisé le site de production du lot), pour s'assurer, par des contrôles et analyses officielles, que toutes les hypothèses expliquant ces déclarations sont dûment investiguées par l'exploitant, et que toute mesure qui s'avérerait nécessaire pour la sécurité des consommateurs soit prise.

La DGAL traite ce dossier en collaboration étroite avec la Direction générale de la santé, Santé publique France et les équipes en charge des vigilances de l'ANSES.

Conduite à tenir pour les familles

Ne plus consommer ce lot de lait.

Si votre nourrisson présente des symptômes (vomissements, diarrhée, fièvre modérée à élevée) après avoir consommé ce lot de lait (183403), nous vous invitons à :

- > Consulter un médecin en précisant la consommation du produit. En cas d'urgence, contacter le 15.
- > Réaliser une déclaration sur le portail des signalements en précisant le n° de lot et si un médecin a été consulté : <https://signal.conso.gouv.fr/fr>

Les autorités pourront prendre contact avec les familles pour récupérer des boîtes qui ont une couleur ou odeur anormale et procéder à des analyses en fonction des besoins.

Contact presse :

- Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire : ministere.presse@agriculture.gouv.fr
- Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées – Centre de crises sanitaires : alertes-presse@sante.gouv.fr